

# BILAN

# ANNÉE 2022-2023



# SOMMAIRE



I. UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE ET INDIVIDUALISÉ POUR DES ENFANTS EN FRAGILITÉ ...	5
1. Une pluralité d'acteurs pour animer la démarche .....	6
2. Le renforcement de l'intervention des professionnels pour assurer un suivi individualisé .....	8
3. Les instances de concertation au service des parcours.....	11
II. L'ANNÉE 2022-2023 EN CHIFFRES .....	14
1. Les bénéficiaires .....	15
2. Le contenu des parcours .....	20
3. Le financement d'actions spécifiques au service des parcours .....	22
III. SYNTHÈSE DES AVANCÉES DE L'ANNÉE.....	25
4. L'expérimentation du poste de référent de parcours.....	26
5. La structuration du fonctionnement du PRE et la redéfinition du rôle de chacun .....	27
6. La poursuite de la mise en adéquation des projets financés avec les besoins prioritaires des territoires	28
ANNEXES .....	29
1. La charte de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires .....	30
2. La fiche d'orientation .....	38
3. Schéma d'un parcours .....	40

## **LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :**

### **UN SUIVI PERSONNALISÉ POUR AIDER LES ENFANTS ET LES JEUNES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS À RÉUSSIR**

Le programme de réussite éducative (PRE) permet de prendre en charge de façon personnalisée et globale les enfants et les jeunes, de la maternelle au collège, résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Il consiste en un accompagnement hors temps scolaire, pour les enfants et les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité, dans leur environnement familial ou social, en matière de santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Il repose sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi que sur la nécessité d'associer la famille dans la prise en charge de leur enfant.

Créé en 2005, il est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Il mobilise chaque année près de 70 millions d'euros de crédits de l'État et constitue ainsi le budget le plus important du volet éducation de la politique de la ville.

# I. UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE ET INDIVIDUALISÉ POUR DES ENFANTS EN FRAGILITÉ



# 1

## UNE PLURALITÉ D'ACTEURS POUR ANIMER LA DÉMARCHE

La note d'instruction interministérielle relative au Programme de Réussite Educative du 10/10/2016 indique que « c'est [...] grâce à la mobilisation de tous les services concernés par la réussite éducative et impliqués dans les projets éducatifs de territoire, que pourront être apportées les réponses adaptées aux difficultés individuelles et collectives des enfants en matière scolaire et éducative. » L'efficacité du PRE suppose donc la reconnaissance de la place, du rôle et de l'utilité de chaque acteur : les acteurs associatifs, institutionnels et les familles.

Pour ce faire, la gouvernance du PRE de Lyon prévoit l'association de tous les professionnels à chaque niveau décisionnel et technique.

### LES INSTANCES DE PILOTAGE

#### Comité de la Caisse des Écoles

- Rôle : Instance décisionnelle qui règle par délibérations le fonctionnement du dispositif
- 4 comités (2 en 2022 et 2 en 2023)

#### Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)

- Rôle : Il est compétent pour toute question concernant les choix, les orientations et la répartition des crédits affectés au PRE.
- 2 CCRE (octobre 2022 et février 2023)

### LES INSTANCES TECHNIQUES

#### Groupe technique institutionnel (GTI)

- Rôle : Groupe de réflexion partenariale sur des sujets spécifiques
- 3 GTI réunis (novembre 2022, janvier et mai 2023)

#### Comité de programmation

- Rôle : Groupe technique qui émet un avis sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du PRE, pour proposition au CCRE
- 1 comité réuni (juillet 2023)

### L'ANIMATION TERRITORIALE

Au niveau des territoires, la dynamique partenariale est assurée par les coordinatrices éducatives de territoire (CET) qui sont en charge de la mise en œuvre du projet éducatif lyonnais, dont le PRE est une déclinaison avec une approche individualisée. Elles œuvrent au plus près des structures partenaires et des établissements scolaires.

Outre les temps de rencontre et de régulation au quotidien, des temps plus formels sont organisés régulièrement, pilotés par la conseillère technique PRE, les CET et les conseillères techniques sociales : **les rencontres territoriales**. Elles rassemblent les acteurs du territoire impliqués dans la démarche PRE

(animateurs de réussite éducative, partenaires associatifs et institutionnels) et permettent à la fois de faire culture commune et de faire remonter les besoins du territoire. Leur composition peut varier en fonction des sujets abordés.

Cette année, les instances partenariales politiques et techniques étaient particulièrement dédiées à la réflexion autour de **l'organisation du PRE pour en améliorer la lisibilité et l'appropriation par les partenaires.**

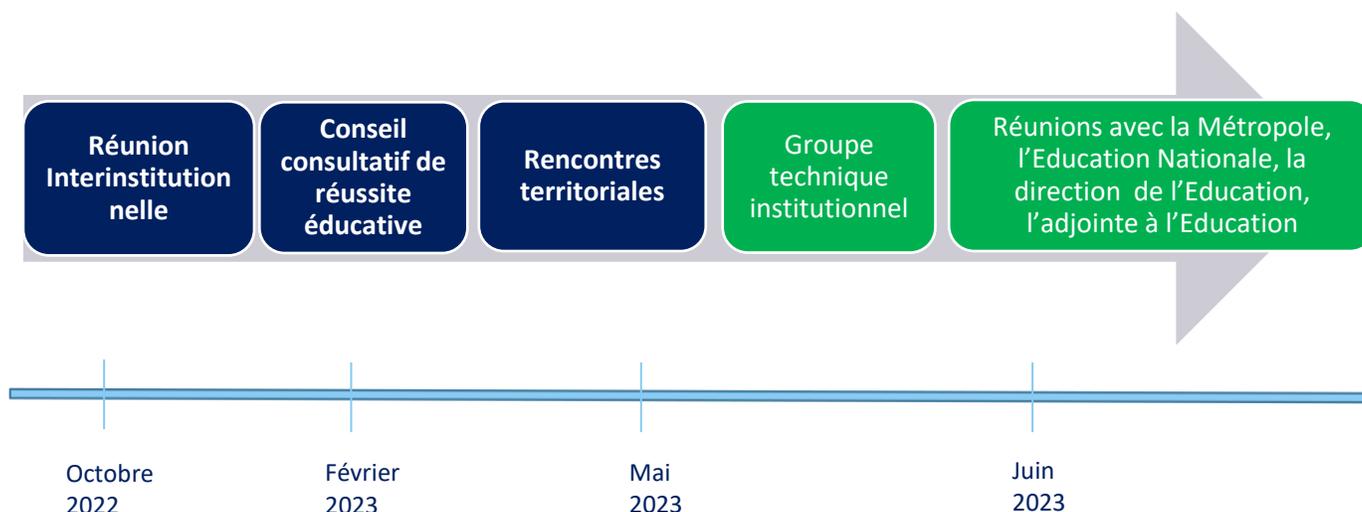
En effet, sur la base de constats partagés depuis plusieurs années (hétérogénéité de l'appropriation et de la mise en œuvre de la démarche selon les établissements scolaires, insuffisante association des partenaires extérieurs dans les parcours), une réunion interinstitutionnelle s'est déroulée le 14 octobre 2022 et a réuni :

- Mme Stéphanie LEGER, adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Education,
- Mme Salwa PHILIBERT, sous-préfète en charge de la politique de la ville,
- M. Philippe CARRIERE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
- Mme Lucie VACHER, élue à la Métropole en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse
- M. Jean-Luc GIRAULT, adjoint au Maire de Lyon en charge de la politique de la Ville
- Mme Véronique MOREIRA, élue en charge de l'éducation et des collèves

Ce temps a permis de partager une vision collective et un intérêt pour s'investir dans la démarche du PRE. Pour ce faire, des points d'amélioration dans le fonctionnement du PRE ont été identifiés :

- Progresser sur la visibilité et la structuration du PRE pour associer tous les partenaires
- Renforcer l'individualisation des parcours
- Mieux intégrer le PRE comme outil complémentaire aux ressources existantes

Pour répondre à ces attentes et améliorer le fonctionnement du PRE, de nombreux temps de travail se sont déroulés, réunissant l'ensemble des parties prenantes, pour travailler des scénarii d'organisation. Ils seront proposés au CCRE d'octobre 2023.



## 2

## LE RENFORCEMENT DE L'INTERVENTION DES PROFESSIONNELS POUR ASSURER UN SUIVI INDIVIDUALISÉ

### L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES ENFANTS PAR LES ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES

La Ville de Lyon s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique éducative ambitieuse et volontariste en mobilisant d'importantes ressources pour répondre aux besoins éducatifs des enfants de la grande section au CM2. Elle œuvre, entre autres, pour répondre aux besoins médico-sociaux des enfants scolarisés via un service de santé scolaire et notamment des postes d'assistantes sociales (spécificité au sein des Villes Santé Scolaire). Ainsi, toutes les écoles lyonnaises bénéficient de l'intervention d'une équipe médico-sociale (médecin, infirmière, assistante sociale) au service des enfants et de leur famille.

Leur mission est de favoriser, en lien étroit avec les parents, la réussite scolaire et éducative des enfants et de promouvoir la santé. Pour cela, elles veillent à prévenir et à lever tous les freins à leur bon développement et à leurs apprentissages dans une conception globale de l'éducation. Elles apportent un soutien aux enfants et à leurs familles qui présentent des signes de fragilité, et contribuent ainsi à lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Les équipes médico-sociales dans les écoles :



Dans le premier degré, les équipes médico-sociales sont fortement mobilisées dans la mise en œuvre du PRE, avec un **temps de présence renforcé dans les écoles** bénéficiant de la démarche PRE.

C'est dans ce paysage de ressources existantes que le Projet de Réussite Éducative est venu s'inscrire à sa création en 2005. Ainsi, pour sa mise en œuvre, le choix a été de ne pas ajouter une « strate » mais de capitaliser les compétences et l'expertise des professionnels en place, investis auprès des acteurs et des familles lyonnaises.

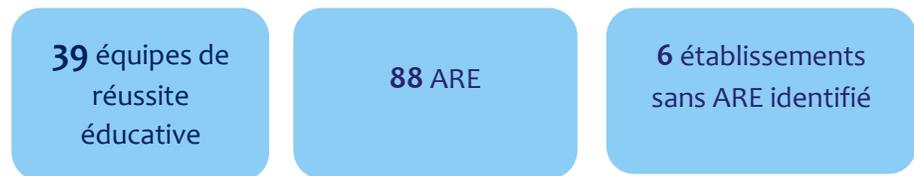
## LES ÉQUIPES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (ERE) DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Pour mettre en œuvre la démarche PRE, des collectifs d'acteurs nommés équipes de réussite éducative (ERE) ont été constitués dans les établissements scolaires concernés. Ces équipes sont composées de professionnels de différents métiers : directeurs, principaux, assistants sociaux, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, enseignants, etc.

Ces collectifs sont animés par des **animatrices de réussite éducative (A.R.E.)** qui sont des professionnelles de l'Éducation nationale et de la Ville de Lyon (2 ou 3 par école en fonction des effectifs) qui assurent des tâches spécifiques au titre du PRE :

<b>Relatives à la démarche PRE</b>	<b>Communiquer</b> auprès des acteurs et des parents sur la démarche PRE <b>Définir les modalités de travail</b> qui seront mises en œuvre dans l'établissement en prenant appui sur des espaces de travail existants <b>Participer aux instances techniques du territoire</b> et en faire retour à l'ERE
<b>Relatives aux parcours</b>	S'assurer de l' <b>organisation de réunions</b> relatives à l'identification des enfants et au suivi des parcours <b>Saisir les informations dans l'outil de suivi</b> des parcours (plateforme)
<b>Relatives aux actions spécifiques PRE</b>	Participer à l' <b>élaboration des projets</b> et au développement de nouvelles actions Participer à la <b>mise en place de l'action</b> en lien avec les structures partenaires Contribuer à la <b>réalisation de bilans</b> avec les familles et les structures partenaires

En 2022-2023, on comptait :



Les professionnelles assurant des missions d'ARE sont issus de l'Éducation nationale (62 %) et de la Ville de Lyon (38 %).



## UNE CRÉATION DE POSTE DE RÉFÉRENT DE PARCOURS DANS LE 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

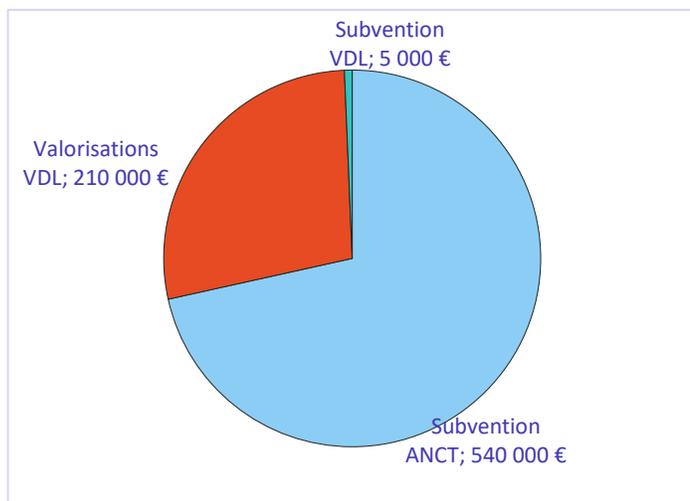
Partant du constat qu'il est toujours difficile de mobiliser des professionnels de l'Éducation nationale sur les missions d'ARE dans les collèges et que les besoins sont pourtant importants, une nouvelle modalité d'intervention du PRE est expérimentée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. En janvier 2022, un poste de référent de parcours a été créé pour renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes du CM2 à la 3<sup>e</sup>, jusque-là peu impliqués dans des parcours.

La référente de parcours assure la mise en place et le suivi de parcours personnalisés, en lien avec les familles et le réseau de partenaires du territoire (missions jusque-là assurées par les animateurs de réussite éducative). Pour cela, elle prend appui sur deux équipes pluridisciplinaires qui réunissent régulièrement les partenaires du territoire, afin de faire un diagnostic global de la situation et d'identifier collectivement les ressources qui peuvent être mobilisées. La relation avec les familles est très investie et représente la plus grande partie de l'accompagnement.

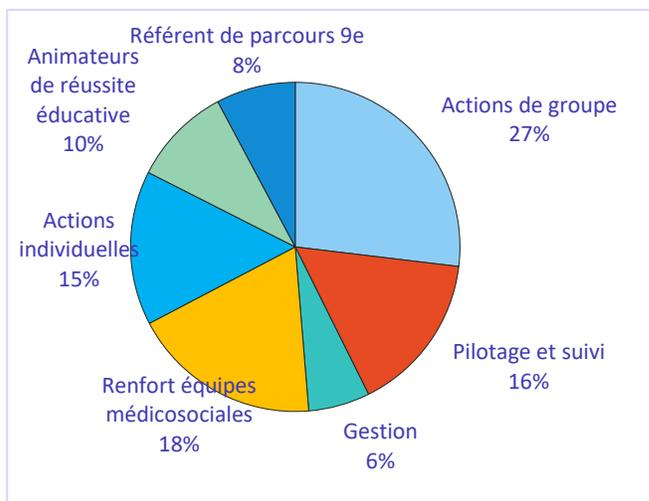
## LE BUDGET DEDIE À L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Le budget global du PRE s'élève à 745 000 €, avec une grande partie liée à la contribution de l'Etat mais aussi de la Ville de Lyon (à hauteur de 200 000 €) via des moyens humains (ingénierie notamment) et des moyens amplifiés sur les écoles prioritaires qui bénéficient aux enfants en parcours.

Les moyens de l'État et de la Ville de Lyon



Les dépenses 2022-23 (subventions)



Le recrutement de la référente de parcours sur le 9<sup>e</sup> arrondissement vient renforcer les moyens mobilisés pour accompagner les jeunes de manière individualisée. Cela se traduit dans l'utilisation de notre budget annuel puisqu'aujourd'hui **51 % des subventions** est dédié à la rémunération des personnels qui assurent ces accompagnements (contre 46 % en 2021-22 et 42 % en 2020-21).

# 3

## LES INSTANCES DE CONCERTATION AU SERVICE DES PARCOURS

Proposer des accompagnements sur mesure aux enfants en fonction de leurs besoins propres suppose d'avoir une vision globale de leur situation et des ressources qui peuvent être mobilisées. C'est en associant plusieurs professionnels qui divergent par leur point de vue et leur méthode mais qui convergent vers la réussite de tous les enfants que se constitue une véritable alliance éducative territoriale pour lutter contre les inégalités. Toutefois, cette collaboration nécessite d'être structurée.

### DES TEMPS DE CONCERTATION ENTRE PROFESSIONNELS dans les établissements scolaires

Pour échanger autour des situations individuelles, les équipes de réussite éducative prennent appui sur les temps de concertation existants dans les écoles :

- en maternelle et élémentaire : équipes éducatives, équipes de suivi de scolarité, synthèses RASED, temps de concertation des équipes médico-sociales ...
- au collège : points élèves, groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) ...

En fonction des situations et du souhait du directeur d'école ou principal de collège, ces temps de concertation peuvent être ouverts à des partenaires extérieurs (professionnel du soin, structure associative, etc.).

Chaque équipe définit ses propres modalités de fonctionnement selon son organisation, néanmoins il existe des invariants :

- au moins 3 rencontres doivent être organisées dans l'année pour évoquer les situations individuelles
- la communication entre les différents professionnels doit être assurée pour garantir des regards croisés et complémentaires sur les situations
- l'accord et l'implication de la famille dans le parcours doivent être recherchés et formalisés (via notamment la signature d'une fiche d'engagement réciproque)

### LES ATELIERS « REGARDS CROISÉS »

Ces temps de concertation spécifiques ont été mis en place depuis janvier 2021 pour échanger autour des situations les plus complexes. Ils sont animés par une professionnelle de l'association parisienne Ecole et Famille et réunissent les professionnels, l'enfant, sa famille et toutes les personnes desquelles elle souhaite s'entourer. L'animation repose sur une méthode d'analyse systémique appelée le

« Sociogénogramme<sup>1</sup> » qui permet de schématiser et rendre visibles toutes les ressources qui entourent la famille et de la placer au cœur de son projet.

Sur l'année 2022-2023, l'accompagnement d'Ecole et Famille était prévu sur deux volets :

- l'animation d'ateliers « regards croisés » (ARC)
- l'accompagnement des professionnels à l'animation de ces ateliers

Seuls 3 ateliers ont eu lieu. En cette 3<sup>e</sup> année d'existence, cette méthode de travail a fait ses preuves mais reste sollicitée uniquement par les partenaires qui sont sensibilisés voire formés à la démarche et les ARC peinent à se déployer plus largement. De plus, cette méthode étant très complexe et exigeante en termes d'organisation, la charge de travail des professionnels ne permet pas de se consacrer à l'organisation régulière d'ateliers regards croisés. Au vu des priorités de travail de l'année en cours, il a été décidé lors d'un bilan de fin d'année scolaire que les ateliers regards croisés seraient suspendus.

La formation-action prévue pour que l'association outille nos professionnels Ville de Lyon à animer ces ateliers n'a pas abouti ; trop peu d'ateliers se sont déroulés et ils n'ont pas permis que les professionnels se prêtent à l'exercice.

Toutefois, en parallèle, deux professionnelles (infirmière et assistante sociale scolaire) bénéficient de la formation nationale à la « Clinique de Concertation » dispensée par l'Association Française pour la « Clinique de Concertation » (AFCC), qui est organisée à Lyon pour la première année.

## LES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES (EP) DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

Deux collectifs de professionnels, appelés équipes pluridisciplinaires, ont été constitués sur les territoires d'intervention de la référente ce parcours : Vaise-Gorge de Loup et La Duchère. Elles rassemblent tous les partenaires d'un territoire autour des situations orientées vers le PRE.

L'EP est un espace opérationnel qui<sup>2</sup> :



formalise le partenariat entre des professionnels de différents champs (scolaire, santé, accompagnement social, éducatif, prévention) pour co-construire un parcours individualisé adapté à l'enfant et à ses fragilités.



est au service des familles (avec bienveillance)



permet de décaler les regards et de les enrichir

<sup>1</sup> Dr JM Lemaire [www.concertation.net](http://www.concertation.net) et [www.ecoleetfamille.fr](http://www.ecoleetfamille.fr)

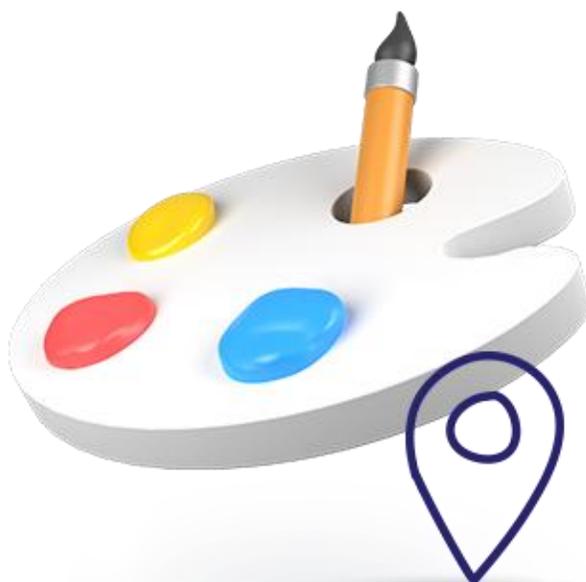
<sup>2</sup> Cf. Instruction interministérielle du 10 octobre 2016 relative au Programme de réussite éducative

Composition des équipes pluridisciplinaires (une dizaine de professionnels)

La Duchère	Vaise / Gorge de Loup
<b>La Métropole</b> Educatrice de prévention spécialisée Assistante sociale (référence enfance)	<b>La Métropole</b> Educatrice de prévention spécialisée Assistante sociale (référence enfance)
<b>Ville de Lyon</b> Infirmière scolaire Assistante sociale scolaire Référente de parcours PRE Conseillère technique PRE	<b>Ville de Lyon</b> Infirmière scolaire Assistante sociale scolaire Référente de parcours PRE Conseillère technique PRE
<b>Education Nationale 2<sup>nd</sup> degré</b> Assistante de service social du collège	<b>Education Nationale 2<sup>nd</sup> degré</b> Assistante de service social du collège
<b>Centres sociaux (Sauvegarde et Plateau)</b> 1 Responsable jeunesse ou enfance ou famille par centre	<b>Centre social (Pierrette Augier)</b> Responsable jeunesse Responsable famille
Coordinatrice de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) d'Ecully Lyon Duchère	
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) – adjointe de direction</b>	<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) – adjointe de direction</b>



## **II. L'ANNÉE 2022-2023 EN CHIFFRES**



Les données présentées dans cette partie proviennent d'un outil numérique de suivi des parcours mis en place en 2018 et qui permet aux professionnelles de saisir les informations relatives aux parcours puis d'exporter des données d'activité selon leurs besoins. Les animatrices de réussite éducative qui renseignent cet outil nous ont fait part de leurs difficultés : l'outil n'est pas assez intuitif, très long à renseigner, pas utile dans leur suivi des parcours car ils disposent de leurs propres outils de suivi.

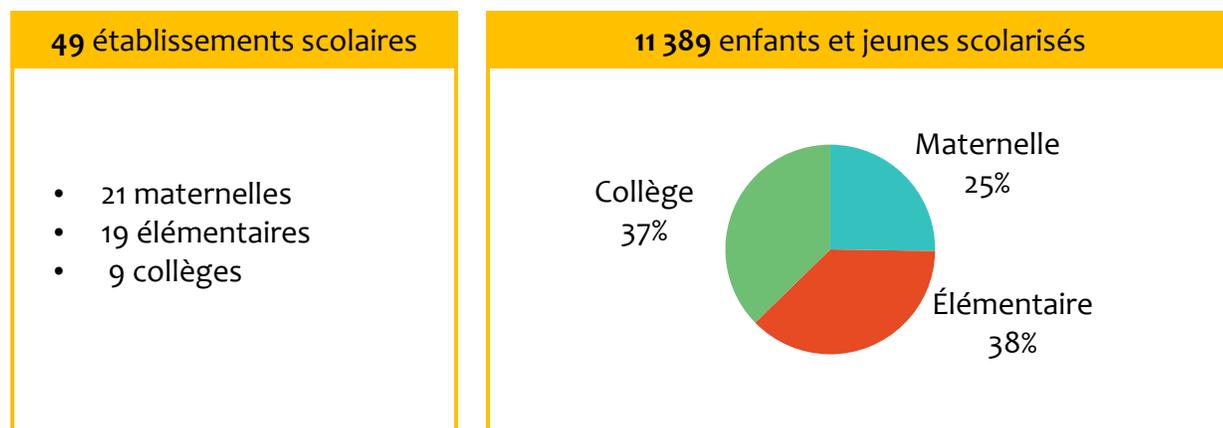
Cette plateforme a donc fait l'objet cette année d'une refonte totale qui a associé de près les utilisateurs (ARE et référente de parcours) pour aboutir à un outil plus ergonomique qui devrait être disponible dans le courant du premier trimestre 2023-2024.

## 1 LES BÉNÉFICIAIRES

### LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU PRE

Le Projet de Réussite Educative (PRE) s'adresse spécifiquement aux enfants de 2 à 16 ans issus des quartiers ou établissements prioritaires (quartiers politique de la ville et/ou établissements en REP/REP+).

La population cible sur le territoire lyonnais représente :



Le PRE intervient sur les 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville et les établissements scolaires selon la répartition suivante :

### Les établissements scolaires

#### 3<sup>e</sup> arrondissement

- > Maternelle et élémentaire Painlevé
- > Collège Dufy

#### 5<sup>e</sup> arrondissement

- > Maternelle Truffaut
- > Élémentaire Joliot Curie
- > Collège Charcot

#### 7<sup>e</sup> arrondissement

- > Maternelle et élémentaire Briand
- > Collège Rosset

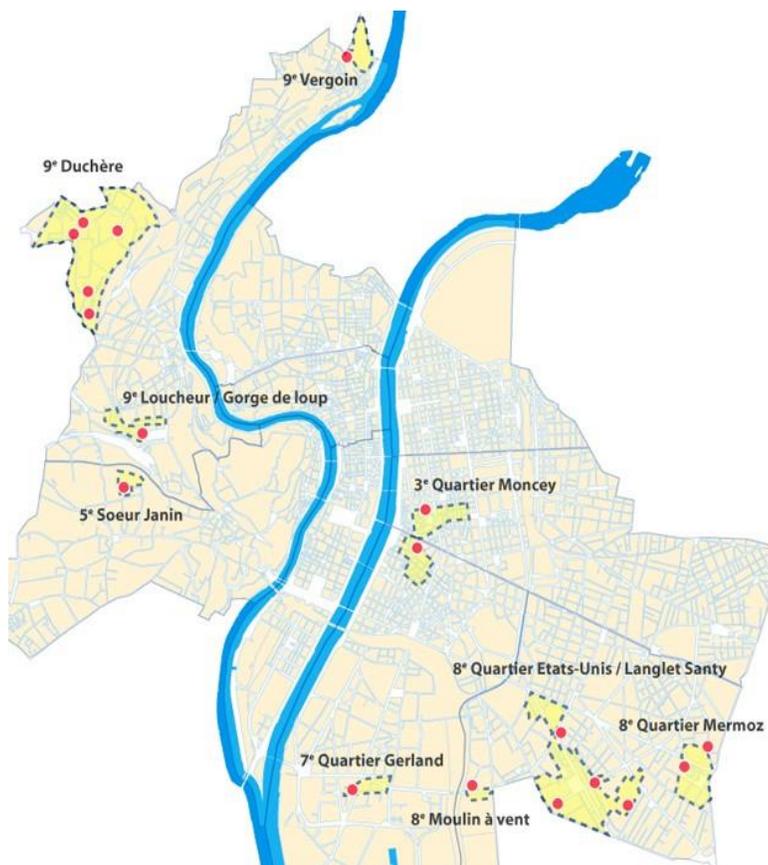
#### 8<sup>e</sup> arrondissement

- > Maternelles et élémentaires Fournier, Péguy, Giono et Pergaud, Mermoz, Pasteur, Bordas, Delorme, Sylvestre
- > Collèges Guy, Longchambon, Mermoz et Grignard

#### 9<sup>e</sup> arrondissement

- > Maternelle Églantines
- > Maternelles et élémentaires Anémones, Bleuets, Dahlias, Fougères, Géraniums, Jean Zay, Daudet
- > Collèges Schoelcher, Verrazane

### Les Quartiers Politique de la Ville



## LES SUIVIS RÉALISÉS PAR LES ASSISTANTES SOCIALES

Par la présence des assistantes sociales dans les écoles lyonnaises, ce sont tous les enfants de la grande section au CM2, ainsi que leurs familles, qui peuvent bénéficier d'un soutien de proximité (cf. missions des équipes médico-sociales page 9).

Sur l'ensemble des écoles de Lyon :

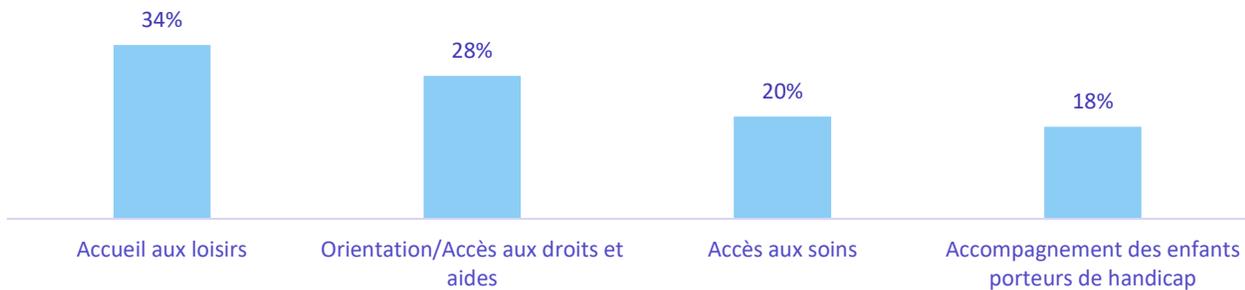
**3 704** enfants accompagnés par les assistantes sociales

Soit **11 %** des enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2

**24 %** des enfants accompagnés par les AS sont scolarisés **dans les écoles en PRE**

**30 %** des enfants accompagnés par les AS **bénéficient d'un parcours PRE**

Au cours de leur suivi social, elles sont intervenues principalement dans les domaines suivants :



## LES PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le nombre d'enfants bénéficiant d'un parcours<sup>3</sup> est plutôt stable depuis plusieurs années, avec une légère diminution en 2022-23 (781 parcours en 2021-22), mais une répartition filles / garçons stable.

**663** parcours

44 % filles

56 % garçons

**456** nouveaux parcours

**55** fins de parcours

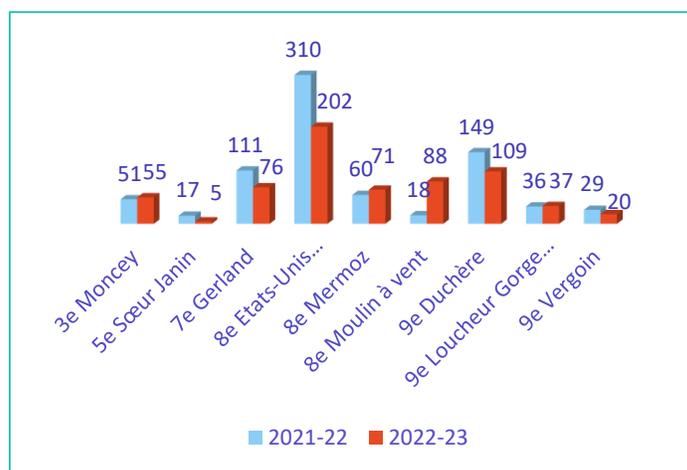
Durée moyenne  
d'un parcours :  
**10** mois

La baisse du nombre de parcours cette année s'explique par :

- 3 écoles maternelles et 3 collèges sans aucun animateur de réussite éducative : les maternelles Géraniums (9<sup>e</sup>), Briand (7<sup>e</sup>) et Mermoz A (8<sup>e</sup>), et les collèges Charcot (5<sup>e</sup>), Alice Guy et Mermoz (8<sup>e</sup>).
- Baisse du nombre d'enfants en parcours sur le quartier Etats-Unis Langlet-Santy (voir graph ci-dessous) : les parcours étant essentiellement construits à partir des actions du PRE, la non-reconduction d'un quart d'entre elles a eu pour effet de réduire de nombre d'enfants comptabilisés en parcours
- Baisse du nombre d'enfants à la Duchère : le changement de process pour la mise en place d'un parcours PRE prend du temps et la montée en charge de la référente de parcours est progressive. Le nombre de parcours est faible pour le moment mais les suivis sont plus qualitatifs avec une mobilisation forte des familles et de nombreux partenaires.

### Répartition des parcours par QPV

Par rapport à l'année précédente, il y a un meilleur équilibre entre les quartiers. En effet, on peut constater une baisse du nombre de parcours dans deux QPV qui en comptaient beaucoup (Etats-Unis Langlet-Santy et Cités Sociales Gerland), et une forte augmentation du nombre de parcours à Moulin à Vent avec l'intégration des deux nouvelles écoles, Philibert Delorme et Anne Sylvestre à la rentrée 2022.



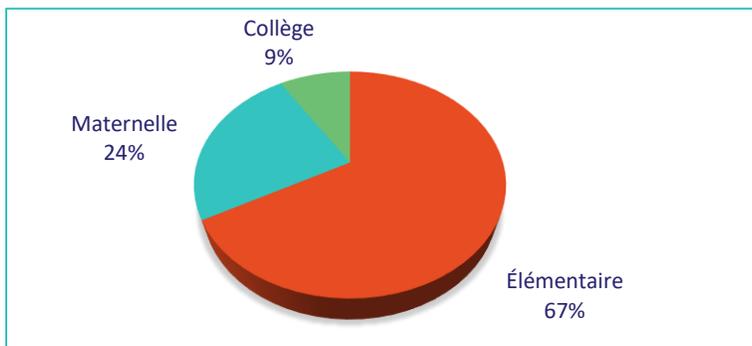
<sup>3</sup> Les chiffres présentés pour l'année 2022-2023 prennent en compte le nombre de parcours total, suivis par les animateurs de réussite éducative et la référente du 9<sup>e</sup> arrondissement.

### Répartition des parcours par niveau de classe

Les enfants scolarisés en élémentaire représentent la grande majorité des bénéficiaires ; cette répartition est stable depuis des années.

Le nombre de collégiens touchés est en diminution par rapport à l'an dernier (14%).

Comme indiqué précédemment, cela peut s'expliquer par le manque d'animateurs de réussite éducative dans 3 collèges pendant toute l'année scolaire.



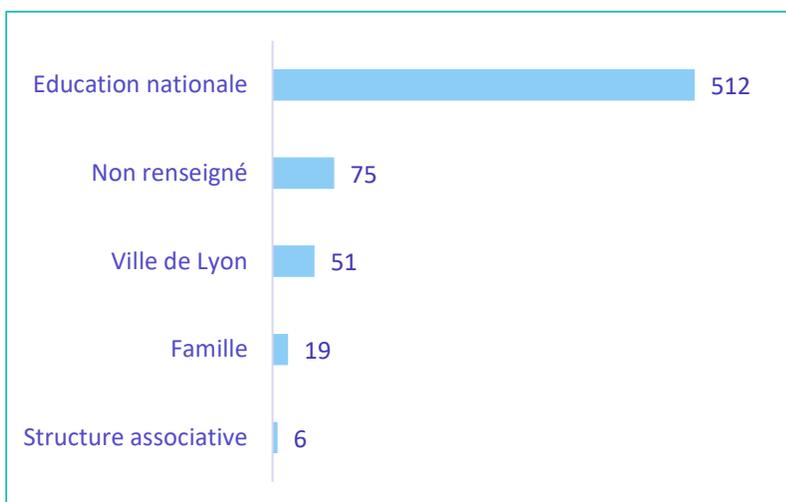
Les changements dans les équipes pédagogiques fragilisent aussi les fonctionnements mis en place. La mise en œuvre du PRE prenant surtout appui sur des investissements individuels, et non portés systématiquement de manière plus globale au sein de l'établissement, les changements de professionnels peuvent mettre à mal la bonne mise en œuvre du PRE. La démarche n'est pas suffisamment structurée pour garantir une continuité. Ce constat est aussi vrai sur les écoles. Toutefois, la présence des équipes médico-sociales et l'accompagnement qui est fait par le service expertise éducative et médico-sociale permet davantage de continuité.

Concernant les maternelles, le volume des bénéficiaires est plus élevé que la moyenne nationale, grâce à la présence des équipes médico-sociales qui interviennent à partir de la grande section de maternelle. Néanmoins, la transition maternelle- élémentaire pourrait être encore renforcée pour prévenir au plus tôt les difficultés.

### Structure d'origine du professionnel repérant

Les enfants qui bénéficient d'un parcours PRE sont majoritairement identifiés par des professionnels de l'Éducation Nationale, conformément à la moyenne nationale.

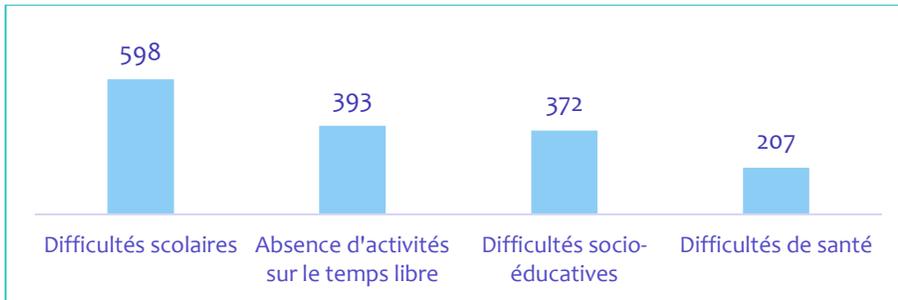
Le PRE n'est toujours pas sollicité par les partenaires extérieurs. L'arrivée de la référente de parcours sur le 9<sup>e</sup> arrondissement permet désormais une meilleure lisibilité du dispositif mais les partenaires qui connaissaient peu le dispositif ont encore besoin de s'approprier la démarche pour l'expliquer aux familles et orienter des situations.



## 2

# LE CONTENU DES PARCOURS

Les parcours individualisés sont élaborés pour répondre à des fragilités qui ont été repérées par les professionnels et partagées avec les parents. Elles sont classées en 4 catégories :

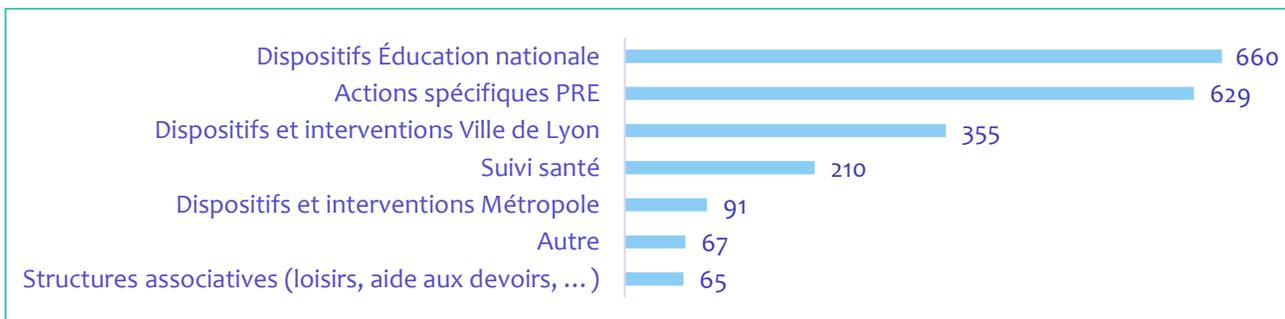


Les difficultés d'ordre scolaire sont toujours les plus prégnantes parmi les difficultés à l'origine de l'orientation vers le PRE (ce constat rejoint les chiffres nationaux). En revanche, elles se cumulent toujours avec au moins une autre difficulté. Il est à noter que les problématiques de santé sont les seules qui sont en augmentation : il semble qu'elles soient davantage prises en compte dans les orientations faites vers le PRE.

Toutefois, les fragilités des enfants sont toujours complexes et reliées les unes aux autres. Aussi, pour faire évoluer les compétences scolaires, le parcours PRE va mobiliser des moyens qui ne portent pas directement sur les apprentissages mais sur la confiance en soi (via un atelier théâtre par exemple), la communication avec un groupe de pairs (via des loisirs par exemple), etc.

### Type d'actions mises en place

Cette année, les actions majoritairement mobilisées dans les parcours sont les dispositifs de l'Education Nationale, contrairement aux années précédentes où les actions PRE dominaient ; cela peut traduire une meilleure mobilisation du droit commun dans les parcours.



### La mobilisation des ressources des partenaires

L'essence même du PRE réside dans la réflexion et l'accompagnement pluridisciplinaire qui peut être proposé à l'enfant, prenant en compte son environnement dans sa globalité. De par leur métier, les équipes médico-sociales sont en lien quotidien avec d'autres acteurs dans le cadre de leur suivi social. Or ces pratiques, intrinsèques à leur activité quotidienne, sont peu mises en valeur dans les parcours.

Par ailleurs, les instances de concertation existantes dans les établissements scolaires sont inégalement ouvertes à des acteurs extérieurs (travailleurs sociaux de la Métropole, centres sociaux ...), et ne permettent pas toujours une vision globale de l'enfant et son environnement.

### L'implication des familles dans les parcours

L'implication des parents est un des critères incontournables dans la mise en œuvre des parcours PRE. Or le temps que peuvent dédier les ARE à leur relation avec les parents est limité.

En revanche, les associations ou intervenants qui accueillent les enfants dans des ateliers sont très en lien avec les parents. Différents modes d'implication sont pensés :

- Temps de présentation de l'action en collectif
- Echanges formels ou informels tout au long de l'année
- Participation à la restitution finale d'un atelier
- Ateliers parents-enfants (toutes les séances ou quelques-unes dans l'année)

## LE FINANCEMENT D' ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DES PARCOURS

Chaque année, le PRE lance un appel à projets à destination de l'ensemble des partenaires du territoire (associations et intervenants autoentrepreneurs). Il s'agit de solliciter des porteurs de projets pour mettre en place des actions qui viennent en complément du droit commun.

Chaque projet doit s'inscrire dans au moins un des 5 axes d'intervention suivants :

- Accès aux loisirs : ouverture culturelle, artistique, sportive
- Santé : prévention du soin, accompagnement vers le soin
- Scolarité : accompagnement des transitions, prévention du décrochage, aide aux apprentissages
- Accompagnement socio-éducatif : parentalité, développement des compétences psycho-sociales (estime de soi, socialisation...)

Sous l'impulsion du conseil consultatif de réussite éducative (CCRE), les critères de sélection des projets qui peuvent être soutenus dans le cadre du PRE ont été redéfinis depuis 3 ans, pour prioriser les projets qui répondent strictement au cadre du PRE. Ainsi, chaque projet doit répondre à chacun des critères suivants :

- Apporter une réponse à un besoin non couvert sur le territoire
- Etre construit en lien avec les ressources locales
- Prévoir des modalités de suivis individuels et de partage d'information avec les ARE
- Prévoir des modalités d'implication des familles
- Bénéficier à des enfants repérés par des acteurs du territoire
- Proposer un accompagnement individuel ou en petit collectif (maximum 15 enfants)

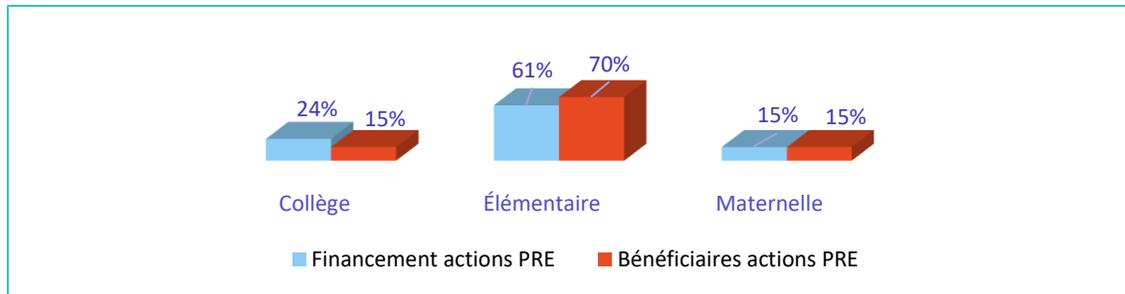
Ainsi, plusieurs projets n'ont pas été retenus cette année pour être réorientés vers d'autres dispositifs dont les objectifs et le cadre sont plus adaptés, notamment les actions autour de la scolarité (réorientées vers le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Cette évolution montre aussi l'inflexion apportée à la démarche pour davantage axer notre intervention sur l'accompagnement individualisé (via notamment le financement du poste de référente de parcours), et moins sur les actions collectives.

En 2022-2023, cela se traduit par une baisse du budget actions de 28 % par rapport à l'année dernière.



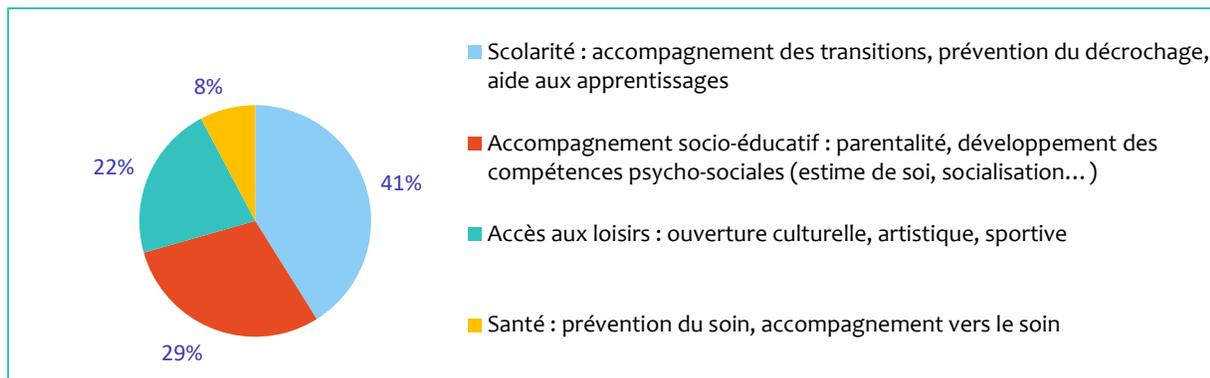
## Répartition du budget action et de ses bénéficiaires par niveau



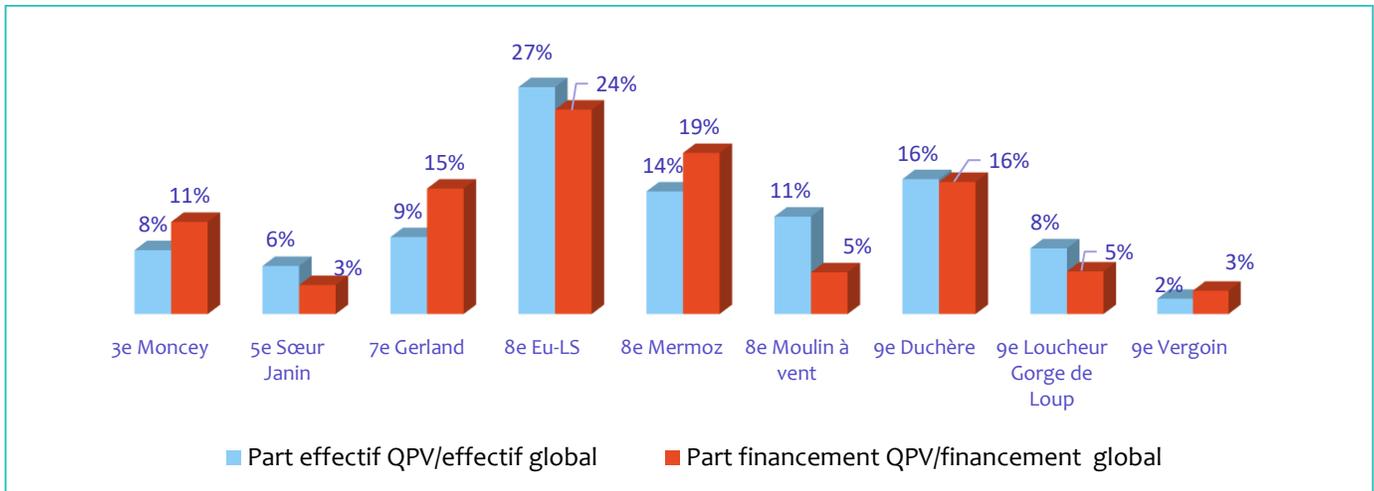
Le budget dédié aux actions est massivement mobilisé sur la tranche d'âge élémentaire, puisque c'est cette population qui bénéficie en majorité de parcours PRE. Toutefois, le budget affecté aux actions à destination des collégiens est important par rapport au nombre de jeunes touchés : cela est dû au fait que certaines actions sont individualisées et ont donc un coût plus important (exemple l'association ADOS dans le 3<sup>e</sup> arrondissement qui déploie deux actions : le Parcours Personnalisé de Réussite Individualisée et la prise en charge des élèves exclus temporairement).

## Répartition des actions par axes d'intervention

Les actions soutenues dans le cadre du PRE contribuent majoritairement à améliorer les apprentissages et à lutter contre le décrochage scolaire. Les outils développés sont donc en cohérence avec les problématiques principalement identifiées comme étant à l'origine des orientations vers le PRE.



## Comparaison entre l'effectif scolaire du QPV et la part du budget projets dédié au QPV



Les enveloppes projets sur les différents quartiers ont été rééquilibrées depuis l'an dernier, notamment avec :

- une baisse de 25% sur le 8<sup>e</sup> arrondissement qui bénéficie également des moyens de la Cité Educative. Certaines actions qui ne répondaient pas ou plus aux critères (cités plus haut) n'ont pas été retenues dans le cadre de la programmation.
- Sur le quartier de Gerland, 9 actions sont financées (contre 16 en 2021-2022) : en effet les actions d'accompagnement à la scolarité portées par des structures telles que Entraide Scolaire Amicale ou le Secours Populaire sont désormais financées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Le travail de réflexion amorcé depuis quelques années sur les actions soutenues dans le cadre de la programmation doit être poursuivi, afin de renforcer le rééquilibrage financier sur les territoires et de favoriser les actions qui sont en cohérence avec les enjeux prioritaires.



# III. SYNTHÈSE DES AVANCÉES DE L'ANNÉE



# 1. L'EXPÉRIMENTATION DU POSTE DE RÉFÉRENT DE PARCOURS

## LES ENJEUX

- Renforcer l'accompagnement individualisé des jeunes du 9<sup>e</sup> arrondissement
- Soutenir les jeunes au moment du passage du collège

## LES RÉUSSITES

- **Nombre de parcours : 15** >> 9 Duchère – 5 Loucheur Gorge de Loup – 1 hors QPV
- **Niveau de scolarisation** : 6 enfants en CM2 – 7 en 6<sup>e</sup> – 2 en 4<sup>e</sup>
- **Professionnels à l'origine de l'orientation** :
  1. Equipes médico-sociales (40%)
  2. Education nationale (40%)
  3. Associations (15%)
  4. Parents (5%)
- **11 équipes pluridisciplinaires** (réunion toutes les 5 semaines sur chaque QPV)
- Une consolidation du partenariat avec les collègues
- Développement de partenariats avec le SESSAD de la Duchère, l'Equipe mobile d'appui à la scolarisation, etc.
- Une évaluation menée dans le courant du mois de juin 2023 : 14 entretiens avec des jeunes et des familles, 28 retours de professionnels via des questionnaires
- Les points positifs de l'expérimentation :

- Meilleure visibilité du PRE
- Partenariat étroit autour des situations
- Réponses diversifiées
- Accompagnement personnalisé
- Les familles et les jeunes se sentent écoutés et prennent confiance

## LES PERSPECTIVES pour 2023-2024

- Lever les freins à l'orientation : donner des repères pour aider les professionnels à identifier les enfants qui peuvent être orientés
- Sur la base des résultats de l'expérimentation, mettre fin à l'expérimentation et proposer la généralisation des postes de référents de parcours

## **2. LA STRUCTURATION DU FONCTIONNEMENT DU PRE ET LA REDÉFINITION DU ROLE DE CHACUN**

### **LES ENJEUX**

Adapter l'organisation du PRE pour répondre aux écueils actuels : une appropriation et une mobilisation inégales des acteurs dans la démarche du PRE, une méconnaissance de la démarche par les partenaires locaux.

### **LES RÉUSSITES**

- Une rencontre interinstitutionnelle en octobre 2022 qui a permis de réaffirmer le portage pluridisciplinaire et l'intérêt de la démarche
- Une prise en compte des attentes des partenaires et une mise au travail immédiate, avec 2 groupes techniques institutionnels (GTI) dédiés et des rencontres bilatérales avec les principaux partenaires
- Elaboration collective de 2 scénarii d'organisation à proposer à l'arbitrage du CCRE d'octobre 2023 (un an après la réunion interinstitutionnelle)
- Un livrable qui correspond aux attentes de chacune des parties (Etat, Ville, Education nationale, Métropole, associations)
- Un travail engagé sur la formalisation de l'organisation avec un document cadre et un guide pratique (en cours)

### **LES PERSPECTIVES pour 2023-2024**

- Arbitrage du scénario d'organisation par le CCRE du mois d'octobre 2023
- Finalisation et diffusion du document cadre du PRE et du guide pratique à destination de professionnels des territoires

### **3. LA POURSUITE DE LA MISE EN ADÉQUATION DES PROJETS FINANCÉS AVEC LES BESOINS PRIORITAIRES DES TERRITOIRES**

#### **LES ENJEUX**

Poursuivre la réflexion autour de la programmation du PRE afin de mieux cibler les actions qui pourront bénéficier des financements du PRE : celles qui répondent à un besoin peu ou insuffisamment couvert et repéré comme prioritaire par les acteurs du territoire.

#### **LES RÉUSSITES**

- Un comité de financeurs spécifique pour le 8<sup>e</sup> arrondissement pour une harmonisation avec les projets soutenus dans le cadre de la Cité Educative Lyon 8
- Un accompagnement des porteurs de projets par les coordinatrices éducatives de territoire et la CT PRE tout au long de l'année et un process d'analyse des dossiers à plusieurs niveaux (CET et équipe projet)
- Le développement de nouveaux projets sur les thématiques de la santé qui reposent sur des constats territoriaux
- Des projets qui émergeaient à la programmation PRE depuis des années par défaut, qui sont dirigés vers d'autres financeurs (exemples : ateliers Science d'Ebulliscience sur le 8<sup>e</sup> arrondissement, atelier Théâtre porté par le Centre Social Pierrette Augier au collège Jean de Verrazane)

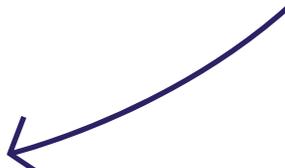
#### **LES PERSPECTIVES pour 2023-2024**

Une première étape dans la refonte de l'appel à projets, avec pour l'année 2022-24 des sous-parties spécifiques pour les QPV Duchère, Vergoin, Gorge de Loup – La Vallonnaire et Sœur Janin, avec des priorités définies et des enveloppes financières dédiées. Cela permettra :

- De rééquilibrer les efforts financiers sur les QPV en fonction de leur taille mais aussi des ressources déjà présentes
- D'orienter les projets sur les besoins qui sont définis comme prioritaires sur les territoires



# ANNEXES





## DOCUMENT 1

# CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

## Préambule

Institué par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, le programme de Réussite Éducative (PRE) s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans fragilisés dans leur parcours éducatif, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou scolarisés dans un établissement prioritaire.

Depuis janvier 2021, le PRE de Lyon fait évoluer son organisation pour développer progressivement des postes de référents de parcours sur les territoires concernés par le PRE. Leur mission consiste à accompagner individuellement enfants et des jeunes, en associant les parents dans l'élaboration d'un parcours « sur-mesure » adapté aux besoins leur enfant. Ils font aussi l'interface entre les différentes partenaires qu'ils réunissent régulièrement en **équipes pluridisciplinaires**. Ces instances de concertation permettent de réunir des professionnels de champs variés et complémentaires autour des situations accompagnées dans le cadre du PRE.L La présente charte constitue le cadre et la garantie du bon déroulement de ces échanges entre professionnels de différents secteurs.

## Article 1 – Pilotage et animation

Les équipes pluridisciplinaires (EP) sont réunies, pilotées et animées par le référent de parcours accompagné de la conseillère technique du Projet de Réussite Educative ou d'un second référent de parcours. Le binôme d'animateurs est garante du respect de la présente charte. Avant chaque EP, la référente de parcours prépare les réunions et fixe l'ordre du jour (situations à aborder).

## Article 2 – Rôle de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire associe des professionnels de différents champs d'intervention pour échanger autour des situations des enfants qui bénéficient ou peuvent bénéficier d'un accompagnement par un référent de parcours. Elle se réunit régulièrement, toutes les 4 à 6 semaines.

Elle a pour rôle de :

- ✓ Statuer sur les entrées et sorties de parcours PRE
- ✓ Echanger des informations utiles et partageables pour approfondir la connaissance des situations
- ✓ Identifier collectivement les ressources à mobiliser au sein du parcours

## Article 3 – Composition de l'EP

### Article 3.1. Les membres permanents et leurs suppléants

Les membres de l'E.P. sont des membres permanents, et s'engagent pour une année scolaire. Chaque établissement, service ou structure engagé(e) désigne le professionnel qui le/la représentera à l'E.P.

Pour garantir une continuité dans le suivi des situations et le croisement des regards, un suppléant devra être désigné en cas d'absence du membre permanent.

Le rôle des membres de l'E.P. est double :

- ✓ partager les informations utiles<sup>1</sup> dont ils ont connaissance sur la situation
- ✓ apporter leur expertise pour trouver des ressources adaptées aux besoins évoqués

### Article 3.2. Les membres invités

Le professionnel repérant est systématiquement invité à participer à l'équipe pluridisciplinaire pour présenter la situation. Les membres du groupe ont également la possibilité de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Le référent de parcours devra en être informé avant l'E.P..

Tout professionnel associé ponctuellement sera également soumis au respect des dispositions de la présente charte.

## Article 4 - Le cadre déontologique des échanges entre professionnels

### Article 2.1. Un espace sécurisé

L'équipe est composée de différents professionnels, dont certains sont soumis au secret professionnel (assistant social, agent public<sup>2</sup>, ...). Cependant, selon l'article L. 1110-4, II du code de la santé publique, « un professionnel peut échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne prise en charge, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social ». Le secret partagé s'ouvre ainsi aux professionnels du secteur social et médico-social, ainsi qu'à la prévention, dans la double limite d'une prise en charge commune et de la stricte nécessité des échanges dans l'intérêt de la personne.<sup>3</sup>

Selon l'article 226-13 du code pénal, « La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. partie 2 : « Le cadre déontologique des échanges entre professionnels »

<sup>2</sup> Selon l'article L121-6 du code général de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, l'agent public est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420673/#LEGISCTA000044427915](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000044416551/LEGISCTA000044420673/#LEGISCTA000044427915)

<sup>3</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043895798/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043895798/)

<sup>4</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165312/#LEGISCTA000006165312](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165312/#LEGISCTA000006165312)

## Article 2.2. Le principe d'adhésion

L'appartenance à l'équipe pluridisciplinaire est un acte volontaire sous-tendu par un engagement durable. Tout professionnel s'engage à respecter les règles déontologiques et limites professionnelles de chacun dans le cadre de la lecture croisée des problèmes éducatifs, sociaux, culturels et sanitaires des enfants et de leurs familles. Les professionnels associés à cette démarche travailleront dans une logique de concertation et de coopération sans hiérarchisation de statut.

## Article 2.3. Le discours

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire s'engagent à s'adresser les uns aux autres et à parler des familles en respectant les principes de non-jugement et de bienveillance. Ils conservent à l'esprit que tous et toutes agissent dans un souci constant d'aider la famille et de trouver des solutions pour et avec elle.

## Article 2.4. Partage des informations / traces écrites

Avec l'accord de l'ensemble des participants, la liste des situations (nominatives et/ou codées) qui seront abordées en E.P. sera transmise aux membres dans un délai défini conjointement avant la date de la réunion, via les adresses mail professionnelles nominatives des membres permanents.

Les préconisations retenues ne font pas l'objet d'un relevé de conclusions partagé ; chacun est chargé de noter les éléments qui lui semblent utiles pour garantir un suivi concerté et cohérent.

## Article 2.5. Obligation des membres

Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe.

Il est du devoir des membres de veiller strictement à ne communiquer que des informations factuelles et sûres. Concernant les informations afférentes à des situations personnelles ou familiales, seules sont communiquées celles qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée.

Chacun des membres a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement.

## Article 2.6. Manquement aux obligations de la charte

Tout manquement aux devoirs et obligations de la présente charte entraîne une exclusion de l'équipe pluridisciplinaire.

## Article 5 – Information aux familles

La présence de la famille n'est pas prévue dans cette instance. Les parents ont toutefois une place prépondérante dans l'élaboration du parcours, et le référent de parcours s'assure de son implication. Pour cela, il rencontre la famille en amont de l'équipe pluridisciplinaire, pour expliciter le PRE et son fonctionnement, recueillir son accord pour une entrée dans un parcours, et pour aborder la situation de son enfant lors d'un temps de concertation entre professionnels. La famille pourra alors préciser si elle est favorable à ce que la situation de son enfant soit abordée nominativement ; dans le cas contraire, l'anonymat sera préservé.

La date de l'E.P. lui est ensuite communiquée, puis à l'issue, la famille sera à nouveau rencontrée par le référent qui lui fera retour des échanges.

Selon l'Institut National de l'éducation populaire dans un article dédié à la réussite éducative et à la place des familles<sup>5</sup>, « s'ils n'ont pas de place dans les instances, les parents sont par contre associés à la prise en charge de leur enfant par le dispositif. Les premiers contacts durant lesquels est élaboré un « prédiagnostic » sont propices à des échanges qui fondent la coopération qui va s'en suivre. Ils sont donc particulièrement importants. Ce travail permet en effet de recueillir l'ensemble des informations utiles pour une présentation de la situation en équipe pluridisciplinaire. »

---

<sup>5</sup> <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2010-1-page-95.htm>

## Annexe 1 – Equipe pluridisciplinaire de la Duchère

### 1- Récurrence

L'équipe pluridisciplinaire du QPV de la Duchère se réunit toutes les cinq semaines. L'envoi de l'ordre du jour (situations à aborder) est effectué deux semaines avant la date par la référente de parcours.

### 2- Composition

Institution / structure	Service	Fonction
2 <sup>nd</sup> degré	Médico-social EN	Assistant social
1 <sup>er</sup> degré	Médico-social VDL	Assistant social - Infirmier
Centres sociaux	/	Référent famille ou jeune ou enfance
Métropole	Prévention	Educateur de prévention
Métropole	MDMS	Travailleur social
SESSAD		Directrice adjointe
CMP		Assistante sociale
Ville de Lyon	Prévention de la délinquance	Travailleur social ?
Ville de Lyon	Médico-social	Référent de parcours
Ville de Lyon	Médico-social	Conseiller technique PRE
IRSAM	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation	Coordinatrice EMAS Ecully Lyon Duchère ?
ALTM	/	Médiateur

## Annexe 2 – Equipe pluridisciplinaire de Gorge de Loup – La Vallonnaire

### 1- Récurrence

L'équipe pluridisciplinaire du QPV Gorge de Loup – La Vallonnaire se réunit toutes les cinq semaines. L'envoi de l'ordre du jour (situations à aborder) est effectué deux semaines avant la date par la référente de parcours.

### 2- Composition

Institution / structure	Service	Fonction
2 <sup>nd</sup> degré	Médico-social EN	Assistant social
1 <sup>er</sup> degré	Médico-social VDL	Assistant social - Infirmier
1 <sup>er</sup> degré	Education Nationale	Directrice d'école
Centres sociaux	/	Référent famille ou jeunesse ou enfance
Métropole	Prévention	Educateur de prévention
Métropole	MDMS	Travailleur social
Ville de Lyon	Médico-social	Référent de parcours
Ville de Lyon	Médico-social	Conseiller technique PRE

## Annexe 3 – Equipe pluridisciplinaire de Sœur Janin

### 1- Récurrence

L'équipe pluridisciplinaire du QPV Sœur Janin se réunit toutes les cinq semaines. L'envoi de l'ordre du jour (situations à aborder) est effectué une semaine avant la date par la référente de parcours.

### 2- Composition

Institution / structure	Service	Fonction
2 <sup>nd</sup> degré	Médico-social EN	Assistant.e social.e
2 <sup>nd</sup> degré	Education Nationale	CPE
1 <sup>er</sup> degré	Médico-social VDL	Assistant.e social.e – Infirmier.e
Centre social Point du Jour	/	Référent.e famille ou enfance
Centre social Champvert	/	Référent.e ALAE ou jeunesse
AJD Prévention		Educateur.rice de prévention
Métropole	MDMS	Travailleur.euse social.e
Ville de Lyon	Médico-social	Référent.e de parcours
Ville de Lyon	Médico-social	Conseiller technique PRE

## Annexe 4– Equipe pluridisciplinaire du Vergoin

### 1- Récurrence

### 2- Composition

Institution / structure	Fonction
Education Nationale 2 <sup>nd</sup> degré	Assistante sociale
Education Nationale 1 <sup>er</sup> degré	Directeur (membre suppléant) EPRC (Pole ressources)
Pole 9	Référente famille ou DAL
Métropole	AS polyvalence de secteur Educatrice de prévention spécialisée
Ville de Lyon	Infirmière Référent de parcours Chargée de mission prévention de la délinquance (ou travailleur social en commissariat) Conseiller technique PRE
Maison de l'enfance	Responsable bibliothèque
CMP	?



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



GRAND LYON la métropole



DOCUMENT 2

FICHE D'ORIENTATION VERS LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Enfants de 2 à 16 ans

Lyon 9 - Quartiers Gorge de Loup / La Vallonnaière

Lyon 5 – Sœur Janin

Cette fiche est à remplir conjointement par le professionnel et la famille. Elle permet d'orienter une situation vers la référente de parcours Lucie MAUREL : [lucie.maurel@mairie-lyon.fr](mailto:lucie.maurel@mairie-lyon.fr)

Pour plus d'informations, vous pouvez la contacter au 06 66 55 53 19

Date

Identifiant :

(Champ complété par la référente de parcours)

COORDONNEES DU PROFESSIONNEL REPÉRANT

Structure / Etablissement :	Nom - prénom :
Fonction :	Téléphone : Mail :

INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE L'ENFANT OU DU JEUNE

Nom - prénom :	Date de naissance :
Etablissement scolaire : Niveau de classe :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom - prénom		
Adresse		
Téléphone		
Mail		

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

Quels sont les points forts de l'enfant / du jeune ?

-----  
 -----  
 -----

	Préciser les fragilités repérées dans les différents domaines
Scolaire	
Environnement social - familial	
Activités de loisirs – sport	
Santé	
Autres	

Accompagnements passés et en cours (ex : orthophonie, CMP, etc.) :

Pourquoi suggérez-vous l'orientation de la situation vers le Projet de Réussite Éducative ?

Cette situation demande / nécessite :

- Du temps supplémentaire pour prendre soin du lien avec la famille, être à l'écoute de ses besoins
- Une continuité dans l'accompagnement entre le CM2 et la 6e
- Un interlocuteur privilégié qui a la vision globale de tous les accompagnements, pour assurer leur cohérence et prioriser
- Une mise en lien plus fluide entre les différents acteurs (partenaires et les collègues)
- Des regards extérieurs pour permettre de trouver de nouvelles réponses / ressources
- Autres (préciser) :

#### **Avant de transmettre à la référente de parcours**

- Le professionnel déclare avoir donné des explications à la famille sur le fonctionnement du PRE
- La famille donne son accord pour que la référente du PRE prenne contact avec elle pour la suite de l'accompagnement

\* Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service du PRE de la Ville de Lyon aux coordonnées téléphoniques suivantes : 04.26.99.67.07.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# Schéma d'un parcours de réussite éducative

